

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex
-----**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de terrains à vocation économique – COULOUNIEIX CHAMIERES – La Rampinsolle – TDF – 125 000 € HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.**Considérant que** la société TDF exploite un site radio-électrique, au sein du parc d'activités La Rampinsolle sur la commune de Coulounieix Chamiers, et qu'elle est locataire depuis 2004 des parcelles AT426 et AT444 d'une surface totale d'environ 93 m².**Considérant que** le montant du loyer s'élève aujourd'hui à 7 875 € TTC/an.**Considérant que** l'entreprise TDF a souhaité se porter acquéreur des parcelles exploitées.**Considérant que** conformément à la délibération du 30 juin 2016 fixant le cadre des ventes au sein de ce parc d'activités, le prix de vente est fixé à 20 € HT/m² avec une marge de 20 %.**Considérant que** le service des domaines a rendu un avis le 10/05/2021 qui précise une valeur vénale de 154 000 € (pour une surface d'environ 93 m²) avec une marge d'appréciation de 10 % calculé sur le revenu généré par la location,**Considérant que** le bornage du terrain n'a pas encore été réalisé et que la superficie du terrain pourra alors être ajustée.

DECIDE

Article 1er : De vendre à la société TDF ou toute société substituable un terrain situé à Coulounieix Chamiers, au sein du parc d'activités économiques de La Rampinsolle, cadastré AT 426 et AT 444 d'une superficie d'environ 93 m² au prix forfaitaire de 125 000€ HT, auquel s'ajoutera la TVA. La superficie du terrain pourra être ajustée après le bornage définitif, sans incidence sur le prix.**Article 2** : de désigner Maître Medeiros pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 02 SEP. 2021


Le Président
Jacques AUZOU